



CHEMIN DU POMMIER 5  
CASE POSTALE 330  
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENEVE (SUISSE)

TÉLÉPHONE (41.22) 919 41 50  
FAX (41.22) 919 41 60  
E-MAIL [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

Genève, le 2 août 2011

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

J'invite votre parlement à prendre part au neuvième Séminaire d'information sur les parlements et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Ce séminaire, qui est organisé par l'Union interparlementaire (UIP) et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), se tiendra au BERNEXPO le jeudi 20 octobre 2011, immédiatement après la 125<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP.

Avec la CEDAW, instrument juridique international le plus complet concernant les droits des femmes, on dispose d'un cadre pour promouvoir l'égalité des sexes. La mise en œuvre de la Convention est suivie par un des organes de surveillance des traités des Nations Unies, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, qui examine les rapports des Etats parties et formule des conclusions et recommandations concernant des mesures de suivi.

Le séminaire, qui a pour ambition d'identifier les moyens de renforcer le rôle du Parlement dans l'établissement des rapports destinés à la CEDAW, est organisé à l'intention des parlementaires des pays dont le rapport périodique a été examiné par le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes au cours de cette année ou le sera dans un avenir proche. Toutefois, les membres d'autres parlements peuvent y participer, en fonction des places disponibles. Cette année, les parlements des pays concernés sont :

Afrique du Sud, Bangladesh, Bélarus, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Djibouti, Israël, Italie, Kenya, Kuwait, Lesotho, Lichtenstein, Maurice, Monténégro, Népal, Oman, Paraguay, République de Corée, Singapour, Sri Lanka, Tchad et Zambie.

Le *Guide pratique à l'usage des parlementaires sur la CEDAW et son Protocole facultatif*, publié en 2003 par l'UIP et UNDAW et largement diffusé auprès des parlements, sera le document de référence du séminaire et est consultable au <http://www.ipu.org/french/handbks.htm#wom-protocol>. Plusieurs experts, dont un membre du Comité de la CEDAW, un membre du Secrétariat du Comité et un parlementaire spécialiste de la question, animeront ce séminaire. Vous trouverez ci-joint le formulaire d'inscription. Quant au programme provisoire de la réunion, il vous sera envoyé dans le courant du mois.

../...

Les parlements sont invités à envoyer une délégation composée de deux membres, de préférence un homme et une femme ayant des compétences dans le domaine des droits des femmes et de la condition de la femme et/ou étant membres d'une commission parlementaire qui traite de ces questions. Veuillez noter que cette invitation vise aussi un ou deux fonctionnaires parlementaires compétents dans ce domaine. Etant donné la date du séminaire, vous voudrez peut-être faire en sorte que les participants fassent partie de la délégation de votre parlement à la 125<sup>ème</sup> Assemblée.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire parvenir confirmation de la participation de votre parlement le 15 septembre au plus tard. Veuillez néanmoins noter que, les places disponibles étant limitées, elles seront allouées dans l'ordre de réception des inscriptions. Les parlements dont les délégations ont été inscrites seront informés en temps voulu.

Dans l'attente de vos nouvelles à ce sujet, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anders', with a large, stylized flourish extending from the end of the signature.

Anders B. Johnsson  
Secrétaire général